

# Introduction à la table ronde

## Une politique d'état : histoire et enjeux des procédures d'orientation (1959-1973)

<b>Ouverture de la table ronde</b>	<b>2</b>
<b>Le contexte scolaire de l'époque</b>	<b>3</b>
<b>Il faut rajouter quelques éléments d'ordre politique.</b>	<b>4</b>
<b>Commentaire du schéma</b>	<b>5</b>
<b>Le lancement des intervenants</b>	<b>6</b>
Jean Long	6
André Caroff	6
Jean Long	6
André Caroff	6
René Mongardé	6
<b>Thèmes de questions</b>	<b>7</b>
Les procédures d'orientation gèrent quatre problèmes :	7
La forme réglementaire et la mise en œuvre	7
Réglementation et dérangement	7
L'appel	7
L'intérieur et l'extérieur des établissements	7
<b>Questions générales</b>	<b>8</b>
Dater l'apparition des mots.	8
Quand, et qui fait l'amalgame entre la problématique de l'OP et celle de l'OS ?	8
En quoi les procédures de 59 fondent l'introduction des conseillers d'OP dans le système scolaire ?	8
Comment des conseillers d'OP se sont-ils transformés en conseillers d'orientation scolaire ?	8
La transformation très rapide des cadres de références	9
A la mobilité sociale	9
<b>Une ébauche de trois définitions de l'orientation</b>	<b>11</b>
<b>Quelques citations</b>	<b>12</b>
<i>A l'approche de 1959</i>	<i>13</i>

## ***Ouverture de la table ronde***

Nous allons procéder en trois temps.

- Dans un premier temps chacun des intervenants présentera son témoignage sur une partie de cette période. J'ai proposé à chacun de s'exprimer durant vingt minutes.
- Dans un deuxième temps j'interrogerai chacun pour préciser certains points, et les intervenants, qui ont vécu l'ensemble de ces années dans des situations différentes, auront sans doute également des remarques à se faire entre eux.
- Enfin nous répondrons aux questions de la salle.

Je vous présenterais nos intervenants dans l'ordre d'entrée en scène dans cette histoire.

Jean Long, conseiller d'OP, directeur départemental de centre d'OP, puis un des premiers CSAIO nommé. Il fut également président de l'association des conseillers, et également président de l'AIOSP. Je lui ai demandé de témoigner sur la mise en œuvre de la réforme Berthoin de 1959.

André Caroff, conseiller d'OP, puis directeur de centre, il fut chargé de mission au Ministère au cours de la période qui nous intéresse. Il sera ensuite Inspecteur général. Il aura la lourde tâche de résumer en vingt minutes deux moments importants de cette période : la réforme préparée avant 68, puis la préparation de celle de 73.

Je demanderai à Jean Long d'intervenir entre ces deux moments pour rappeler ce qui s'est passé en 68 pour les personnels de l'orientation, ainsi que les suites et notamment les résultats de la Commission sur l'orientation fin 68.

Enfin René Mongardé, inspecteur d'académie, eut à expérimenter la mise en œuvre de ces nouvelles procédures dans son département, et nous l'avons invité à témoigner de cette situation.

Mais avant de nous lancer dans cette histoire permettez-moi de rappeler quelques éléments qui précèdent cette période.

## ***Le contexte scolaire de l'époque***

J'utiliserai le schéma intitulé « A l'approche de 1959 »

Le système de formation que nous connaissons aujourd'hui en France est à l'époque un ensemble d'organismes séparés, parfois étanches, relevant de ministères différents ou d'autres organisations, et l'histoire des procédures est liée à l'histoire de la mise en système comme le rappellera sans doute Antoine Prost cette après-midi.

Je rappellerai quelques caractéristiques de ces éléments dans un premier temps, et ensuite je ferai un rappel rapide de l'état des lieux juste avant 1959 sur l'aspect « circulation des élèves » et notamment :

- Le développement du Décret de 1938, qui place maintenant les conseillers en position dominante dans le rapport entre l'école primaire, l'apprentissage et l'enseignement technique.
- L'articulation entre l'école primaire et après. Se fait sur la base d'une commission départementale alimentée par des « observations » de trois ordres : des résultats scolaires, des appréciations des instituteurs, et des tests psychotechniques (depuis 1956). L'examen d'entrée en sixième a été supprimé en 1956. Liaison entre OS et OP.
- Il existe une réglementation très ancienne (1880) qui concerne le passage en classe supérieure, basée sur le jugement professoral (notation et appréciation), avec un système d'épreuves scolaire s'il y a doute entre les enseignants. Ceci concerne le secondaire c'est-à-dire le lycée.
- Une aide, « inorganisée administrativement », mais encouragée, pour les rebus du système. Directive aux chefs d'établissement, utilisation des centres.

A la suite de la première guerre mondiale, le thème de l'école unique fut lancé. Le Front populaire étend ce slogan à l'école moyenne, ce qu'on appelle aujourd'hui le collège unique. Et l'on constate que parallèlement aux avancées sur l'entrée en sixième de lycée des élèves provenant du primaire, on assiste à une augmentation de la fonction de contrôle des élèves attribuée à cette première année de scolarité dans le lycée.

Il y a donc deux moments où l'observation de l'élève est réclamée pour fonder une décision, le moment de l'articulation école primaire et ensuite, et le moment de la sixième comme sas d'entrée.

Cela pose un double problème : quelle est la nature de ces observations qui vont fonder le jugement d'entrée, de poursuite ou de sortie, d'une part et d'autre part, y a-t-il d'autres professionnels que les enseignants considérés comme des experts ?

Cela introduit des conflits potentiels :

- Entre le pouvoir professoral et le pouvoir administratif ;
- Entre le pédagogique et le psychologique ;
- Entre les trois psychologues disponibles (CO, Psychologues scolaires, Conseiller du BUS) ;
- Entre l'administration et les familles.

***Il faut rajouter quelques éléments d'ordre politique.***

Cette réforme est l'une des toutes premières réformes de la période gaullienne et le démarrage de la cinquième république.

D'une certaine manière elle s'inspire du plan Langevin-Wallon en reliant le besoin social de démocratisation de la scolarisation d'une part, et d'autre part le besoin économique de la production notamment de techniciens et de cadres.

Nous allons donc maintenant demander à nos intervenants de nous faire parcourir cette période de construction de ces procédures d'orientation.

## **Commentaire du schéma**

Rappel à partir d'un schéma sans doute simpliste, trop simpliste

Trois ensembles d'organisations d'enseignement et de formation

Le premier est fortement disparate : les établissements de formation professionnelle et technique.

Les centres d'apprentissage, les écoles techniques, avec un mélange de statuts : organismes d'état ou patronaux, des villes, des chambres de commerces, relevant de ministères différents.

Problème du recrutement, problème de l'adéquation entre la personne et le métier.

Pour l'apprentissage le décret 38 a légiféré : un avis d'orientation est nécessaire à la signature du contrat.

Vérification de la conformité des aptitudes, et vérification des contre-indications médicales.

Création des centres d'op, et les conseiller délivrent l'avis (bataille durant plusieurs années entre conseiller, médecin, instituteurs).

Le deuxième, c'est le primaire. C'est d'abord l'école communale, elle s'est très vite prolongée au-delà des 13 ans et du certif, avec les cours complémentaires, les EPS (écoles primaires supérieures) supprimées durant la seconde guerre mondiale, puis ce sera les CEG.

La progression dans ce système se fait longtemps sans problème. Il y a un effet de continuité très important, mêmes enseignants, parfois même même bâtiment.

Les instituteurs sont les pousseurs, les extracteurs des élèves à promouvoir.

L'école communale est une école populaire et en grande partie rurale, la promotion par l'école c'est aussi une sortie du rural.

En tout cas sur le plan réglementaire on ne trouve pas grand chose.

Troisième ensemble, le secondaire, constitué des lycées d'état, le plus souvent un par département (dans les provinces), et par les collèges municipaux. A leur base, on a les petites classes des lycées, équivalent des écoles primaires, mais permettant aux classes aisées de rester entre soi. Le diplôme préparé est le bac. En 1920 il y a 2% d'une génération qui l'atteint ; en 1950 il y en a 5% !

Une réglementation produite par le ministère porte sur le passage dans la classe supérieure ancienne et régulièrement rappelée

L'expliquer

Trois systèmes relativement étanches

Depuis la première guerre mondiale il y un slogan : l'école unique

Avec deux aspects :

- suppression des petites classes des lycées (processus entamé en 1928, et disparition des statistiques de ces classes en ... 1966) ;
- favoriser l'entrée en sixième de lycée en provenance du primaire. Les Sixièmes expérimentales de Jean Zay en 1937, les classes expérimentales de Wallon en 1947, la suppression de l'examen d'entrée en sixième en 1956.

## ***Le lancement des intervenants***

### **Jean Long**

Donc qu'est-ce que la réforme Berthoin de 1959 met en place, et quels sont les effets pour l'organisation de l'orientation ?

### **André Caroff**

Suite à la réforme Berthoin avec sans doute l'augmentation du nombre d'élèves et la mise en œuvre du « collège » il y a une première série de tentative de réforme de l'orientation qui ont butté sur les événements de 68.

### **Jean Long**

Avant de poursuivre, que pouvez-vous nous dire rapidement sur la manière dont les personnels d'orientation ont vécu ce mouvement ?

### **André Caroff**

Suite aux événements le ministère a été amené à préparer de nouvelles procédures d'orientation (texte publié en février 73). Qu'est-ce qui était en jeu ?

### **René Mongardé**

En tant qu'inspecteur d'académie vous avez eu à expérimenter ces nouvelles procédures. De quoi s'agissait-il, et quels types de problèmes se posaient alors pour les différents acteurs en jeu ?

Ensuite je poserai sans doute des questions pour éclaircir certains points, et vous vous questionnez sans doute également entre vous, ayant tous vécu cette période dans des rôles différents vous avez sans doute des points de vue différents qu'il serait intéressant de repérer.

On devrait réserver vingt minutes ensuite pour répondre à des questions-réactions de la salle.

## **Thèmes de questions**

### **Les procédures d'orientation gèrent quatre problèmes :**

L'entrée dans un organisme, qui en décide ? L'étape antérieure !

Comment se règle le passage d'une classe à une autre ? pouvoir professoral et automaticité du passage à partir de la création des cycles par la loi Haby.

La répartition entre des voies différentes ? Quatre situations différentes :

- la répartition à la fin du collège ; (demande, compétences-aptitudes-motivations, défense-protection du secondaire) ;
- la répartition interne par les options or toute réglementation externe ;
- la répartition entre voies internes au lycée (statut de la seconde)
- la répartition vers l'enseignement professionnel est une sortie déguisée ;

La décision de vie et de mort institutionnelle.

### **La forme réglementaire et la mise en œuvre**

Au fur et à mesure de la construction des procédures, on a une complexité et une précision de plus en plus importante qui s'imposent aux acteurs (familles, enseignants, chefs d'établissement), mais en même temps il y a un silence profond sur la nature des critères.

Le travail de la justification est renvoyée aux acteurs locaux.

Avec les risques de l'affrontement et de la culpabilité.

### **Réglementation et dérangement**

Chaque nouvelle étape de l'extension de la réglementation dérange les accords locaux qui s'étaient établies. Il y a un encadrement du pouvoir enseignant. Réduction d'un côté (il faut tenir compte de la demande familiale), mais en même temps il y a officialisation du pouvoir enseignant.

### **L'appel**

Comment se fait le passage d'un examen imposé aux élèves pour qui les enseignants doutent, et qui frôle le principe de la sanction, à un examen d'appel, demandé par la famille ?

### **L'intérieur et l'extérieur des établissements**

Les commissions, extérieures à l'établissement, et les conseils de classe.

## **Questions générales**

### **Dater l'apparition des mots.**

Quand apparaît le terme d'orientation scolaire ?

Mais également quand parle-t-on de « procédures d'orientation » ? On peut supposer d'ailleurs qu'il y a deux origines sémantiques différentes qui se sont sans doute mélangées. Il doit y avoir un origine « juridique » ; on peut penser à la « procédure pénale ». Appartenir à une administration, c'est suivre sa règle. Les « administrateurs » empiètent donc sur le champ pédagogique en formulant des règles sur le passage et la gestion des élèves. Dans un hôpital, qui peut décider de la sortie ou du passage de service en services d'un malade ? Le médecin ou l'administrateur ? Mais il y a sans doute une autre origine, qui vient de l'entreprise et en particulier de l'industrie. En élargissant, c'est le champ de l'organisation scientifique du travail qui est derrière ce terme, cette préoccupation. On est également sur la perfection.

### **Quand, et qui fait l'amalgame entre la problématique de l'OP et celle de l'OS ?**

Qu'est-ce qui est commun dans la problématique ? Est-ce que c'est du côté de la problématique qu'il faut vraiment chercher ?

Est-ce les gens de l'OP qui conçoivent l'OS ? Le rôle de Fontègne.

L'expression « une place pour chaque chose, chaque chose à sa place ». Utilisée dans le champ de l'OP ? Sera-t-elle utilisée en milieu scolaire ?

Un hasard historique ?

Comment rendre réel l'utopie de la perfection sociale ? Chacun à (a) sa place.

L'entrée dans le métier a été cassée en France par la suppression des corporations. L'état hérite de ce problème.

### **En quoi les procédures de 59 fondent l'introduction des conseillers d'OP dans le système scolaire ?**

Besoin de « justification » des décisions ? Besoin de l'état ? Besoin des enseignants d'avoir d'autres arguments que scolaires ? Occasion pour les conseillers d'utiliser leurs compétences concernant l'évaluation des personnes ? Utilisation des conseillers non pas pour leur compétence évaluative, mais leur compétence en tant qu'accès à un territoire inconnu des établissements (l'enseignement technique) ? Arranger le placement des exclus de l'enseignement.

### **Comment des conseillers d'OP se sont-ils transformés en conseillers d'orientation scolaire ?**

Il semble qu'avant 59, leur activité porte sur une partie de la population scolaire, et dans un but d'extraction-promotion sociale. Assurer pour les enfants qui ne sont pas destinés par leur famille « à faire des études » une possible promotion sociale par l'accès à la formation professionnelle. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'adéquation aptitude-profession (gestion politique de l'état), mais de la question de comment convaincre les familles à faire cet effort d'attendre dans le temps. Et en même temps c'est la question de trouver « les meilleurs ».

Donc apparemment en 59, il s'agit de toute la population scolaire (celle des petites classes des lycées je ne pense pas qu'elles soient dans la cible). Il ne s'agit plus d'une extraction-promotion, mais d'une répartition entre les trois voies possibles de formation.



Et je pense également de « s'occuper » de ceux qui seront exclus en cours de route du cheminement normal scolaire. La formation professionnelle étant alors une solution de rattrapage.

### **La transformation très rapide des cadres de références**

J'ai repris ici une partie d'un texte rédigé pour l'atelier sur l'histoire lors du congrès de l'ACOP-F de 98. On y trouve les positions de Jean Beaussier en 49 puis en 59, avec entre ces deux une remarque de Piéron.

### **De l'adaptation de l'homme au travail**

Au début du siècle on peut simplifier en disant que l'orientation professionnelle se construit par rapport à la question sociale de l'adaptation de l'homme au travail, nécessaire par rapport à plusieurs risques. Cette formulation on la retrouve jusqu'au milieu du siècle. Les journées d'études de juillet 1949 de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle s'intitulent : Le contrôle de l'orientation professionnelle. La dernière intervention est de **Jean Beaussier**. Elle s'intitule : Le pronostic et les critères de la réussite professionnelle. Les critères retenus sont issus des travaux des sociologues industriels. Ils sont de trois types :

« - Les critères qui portent sur la présence du travailleur dans l'entreprise : *l'absentéisme et l'instabilité*.

- Les critères qui semblent, d'après les études les plus nombreuses et les plus anciennes, les symptômes des plus nets d'inadaptation à la tâche : *que la fatigue et les accidents*.

- Les critères qui paraissent liés au « moral » du travailleur, considéré sous l'angle de ses manifestations psychologiques ou de leur influence sur son efficience :

satisfaction ;  
ennui ;  
conflits sociaux ;  
rendement. » pp. 107-108

Et la préface de **Henri Piéron** (Professeur au Collège de France, et Directeur délégué de l'INETOP) se termine ainsi :

« Un échec professionnel aurait pu être évité dans 15 % des cas, où le conseil n'a pas été suivi. Sur 200.000 enfants examinés annuellement -- en attendant que tous le soient en fin de scolarité primaire comme l'impose la loi-- si 35.000 sont actuellement indociles, cela comporte 5.000 échecs professionnels et 10.000 cas de non satisfaction réelle.

Si l'on arrivait à convaincre pleinement les familles de l'utilité pour leurs enfants du conseil d'orientation, ce déchet pourrait être considérablement réduit. Mais, s'il n'y avait pas de conseil, pour les 165.000 autres enfants, combien y aurait-il chaque année d'échecs professionnels et d'états de mécontentement supplémentaires, qui se trouvent évités, grâce à l'organisation de l'orientation professionnelles. » p. 5

### **A la mobilité sociale**

Du 9 au 13 septembre 1959, se tiennent à Clermont-Ferrand le XIIe Congrès nationale d'orientation professionnelle. C'est la période de la réforme Berthoin, la Ve République.

Jean Beaussier est le Rapporteur général (Directeur des Centres Publics d'Orientation de Seine-et-Oise, et Vice-Président de l'Association Internationale d'Orientation Professionnelle). L'ouverture de son rapport se fait par ces mots :

« L'accélération du progrès technique qui a suivi la deuxième guerre mondiale, les transformations économiques, sociales et morales qu'il a entraînées, font apparaître plus nettement les besoins nouveaux en cadres techniques, sociaux et culturels de toutes les nations modernes et, en particulier, de notre pays. » (p. 7)

Et sa conclusion est la suivante :

« Ensemble [il s'agit des congressistes auxquels il s'adresse], ils travailleront à la recherche des solutions aux problèmes qu'ils considèrent comme fondamentaux pour les années à venir :

- Comment l'enseignement doit-il être organisé pour permettre au plus grand nombre d'enfants, sans considération de rang social ou de milieu d'origine, la pleine utilisation de leurs moyens intellectuels, de leurs ressources physiques et morales ?

- Comment peuvent être dégagés, préparés les éléments les plus capables de fournir à la nation, ses cadres techniques, sociaux et culturels dans un monde en évolution accélérée ?

- Comment la masse des enfants, d'origine urbaine et rurale, peut-elle être formée, éduquée pour remplir à l'ère de l'énergie nucléaire et de l'automatisation, leur fonction de producteurs compétents et de citoyens responsables dans une société fondée sur le respect de la personne humaine ? » (p. 8).

On perçoit bien que le registre de la question sociale a totalement changé. Il ne s'agit plus de l'adaptation des individus à un système de production (stabilité, engagement..), mais qu'il s'agit de la mobilité sociale qui est en jeu selon trois interrogations que l'on peut reformuler de la manière suivante :

- l'organisation de l'enseignement ;
- l'extraction, le repérage... la sélection...
- la préparation de tous.

Il ne s'agit plus d'une question « individuelle », mais d'une question qui relève de la mise en oeuvre d'un dispositif social très particulier : l'école. Comment l'école peut-elle transformer la reproduction sociale ?

## ***Une ébauche de trois définitions de l'orientation***

Placer la personne au meilleur endroit, pour elle, pour la société, pour la profession, pour l'entreprise.... Théorie de l'adéquation entre les qualités d'une personnes et les qualités de son activité. L'adéquation est gage de réussite pour toutes les parties concernées.

Informé parfaitement la personne afin qu'elle choisisse la meilleure solution, pour elle, pour la société, pour la profession, pour l'entreprise.... On est toujours sur un principe sous-jacent d'adéquation, mais l'orientation a glissé vers l'acteur. C'est lui le support principal de l'orientation. On est dans une théorie du choix rationnel. Il y a donc quelques exigences :

- la nécessité d'informer parfaitement sur tout, sur les « objets » du choix, mais également sur les « raisons », ou sur les vraies motivations de la personne elle-même, d'où la connaissance de soi.
- Mais il faut également apprendre ce processus, d'où les pratiques, les programmes concernant « l'éducation aux choix ».

Le processus de construction sociale de la personne qui la fait passer d'une personne dépendante de sa famille à un membre de la société. On n'est plus dans un « acte plus ou moins ponctuel », mais dans un processus de développement (cf. L'article de Nuttin dans l'OSP<sup>1</sup>). Ce processus est « psychologique », mais également « social », il y a des attentes de la société, des modèles de développement, et il est bien sûr « historique », il y a de grandes « formes générales » selon les époques.

---

<sup>1</sup> NUTTIN J. Le fonctionnement de la motivation humaine. OSP, 1985, n°2, pp. 91-103. Cet article ne semble pas avoir frappé les esprits. Il est très rarement cité. Il est vrai que la conception constructiviste est difficile à intégrer dans une pratique de l'administration de l'orientation.

## **Quelques citations**

### **Jean Planchais (7 janvier 1950.) Le Monde**

Le baccalauréat, qui ouvrait au début du siècle autant et plus de portes que les licences d'aujourd'hui, n'en entrebâille guère maintenant. L'institution de la propédeutique lui fait perdre jusqu'à son rôle de « clé » des facultés. C'est que, depuis 1910, le nombre des candidats s'est multiplié par six. Distendus par la pression croissante des élèves issus d'un enseignement secondaire lui-même sur le point d'être débordé par le manque de personnel et de locaux, les examens se sont dévalorisés. Les programmes, de leur côté, ont été tellement alourdis du fait des progrès de la science et des bouleversements de l'histoire que le candidat ne peut qu'entasser une foule de notions superficielles.

### **Le Monde du 25 septembre 1953.**

PARMI LES MILLIERS d'élèves qui le 1<sup>er</sup> octobre prochain entreront en sixième, combien obtiendront dans sept ou huit ans le seul diplôme qui sanctionne valablement les études du second degré ? Combien seront bacheliers ?

La conclusion du journaliste :

sur quatre élèves qui entreront cette année en sixième un seul pourra se flatter de posséder le baccalauréat complet.

Et entre temps, il précise : « que pour cent élèves entrés en sixième classique en octobre 1946 on n'en retrouvait plus que soixante en seconde en juillet 1951. »

## A l'approche de 1959

